

Audit du projet informatique clé

Maintien de la valeur de Polycom 2030

Office fédéral de la protection de la population

L'essentiel en bref

Au cours du quatrième trimestre de 2016 et du premier de 2017, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné pour la première fois le projet informatique clé Maintien de la valeur de Polycom 2030 (Polycom 2030) de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Polycom est le réseau radio de sécurité des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité en Suisse.

À partir de 2018, la technologie de transmission actuelle ne sera plus développée. Afin de garantir le fonctionnement du système jusqu'en 2030, la Confédération prévoit une transformation de l'infrastructure en deux étapes. Durant une période transitoire qui s'étendra jusqu'en 2025, une exploitation parallèle sera installée. À cet effet, des mesures techniques (passerelle) seront mises en œuvre sous la conduite de l'OFPP. Comme prévu d'ici 2025, tous les cantons devraient avoir changé de technologie et, d'ici 2030, une exploitation sans passerelle devrait être possible. Les coûts totaux à la charge de la Confédération pour ces deux étapes s'élèvent à quelque 500 millions de francs pour la période de 2016 à 2030, exploitation incluse.

En raison de l'urgence, la phase initiale du projet a été turbulente et en partie peu structurée. C'est surtout grâce au grand engagement de la direction et de l'équipe de projet que les acquisitions se sont déroulées conformément aux directives, que les parties prenantes soutiennent la solution choisie et que le calendrier et le financement du projet étaient respectés à fin 2016.

Le CDF ne peut pas confirmer la fiabilité du rapport du 30 juin 2016 sur le projet Polycom 2030 adressé au Conseil fédéral et à la Délégation des finances des Chambres fédérales (DéFin). Les informations fournies ne concordent que partiellement avec le rapport interne du projet ou sont lacunaires.

Gains d'efficacité et d'efficience grâce au regroupement des forces à l'échelon de la Confédération

Selon l'organisation actuelle du projet, l'OFPP est responsable de la mise en place et de l'exploitation de la passerelle. Le Corps des gardes-frontière (Cgfr) de l'Administration fédérale des douanes va procéder aux modifications requises dans ses stations de bases dans le cadre des projets cantonaux de mise en œuvre. Le financement est assuré par les cantons et le Cgfr, ce dernier disposant de son propre crédit d'engagement.

Le CDF estime que l'efficacité, l'efficience et la transparence des coûts du projet Polycom 2030 pourraient être améliorées au niveau de la Confédération. Pour ce faire, les projets dont la responsabilité est actuellement partagée entre l'OFPP et le Cgfr, ainsi que les crédits d'engagement les concernant, doivent être regroupés; l'OFPP devra assumer l'entière responsabilité du projet découlant de ce regroupement. En outre, le CDF suggère de transférer à l'OFPP l'exploitation des parties de Polycom du Cgfr si cela s'avère judicieux en termes de gestion d'entreprise.

Implication plus contraignante des cantons

Les frais liés à l'exploitation parallèle pour la période de 2019 à 2025 s'élèvent à 3,64 millions de francs par an et ne seront supprimées qu'au moment où le dernier canton aura migré vers la nouvelle technologie. C'est pourquoi l'OFPP devrait établir le plus rapidement possible avec les cantons un plan de mise en œuvre détaillé et prendre des mesures efficaces pour que la Confédération n'ait plus de frais à supporter pour l'exploitation parallèle après 2025. Sur ce point, l'OFPP dépend fortement de la bonne volonté des cantons.

Texte original en allemand